



1203005901

DATE DEPOT :	2012-03-22
NUMERO DE DEPOT :	2012R030007
N° GESTION :	1963B00363
N° SIREN :	632003638
DENOMINATION :	SEPIMO
ADRESSE :	31 r Francois 1er 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2011/10/14
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

P6 Ju-10-11
CH

Société SEPIMO
Société Anonyme au capital de 2 000 000 Euros
Siège social : 31 rue François 1^{er} 75008 PARIS
632 003 638 RCS PARIS

633 363

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 OCTOBRE 2011

I M R
22 MARS 2012
N° DEPOT 30002

L'an 2011, le 14 octobre à 14 heures,

Les actionnaires de la Société SEPIMO, société anonyme au capital de 2 000 000 Euros, divisé en 3 125 actions de 640 Euros chacune, dont le siège social est au 31 Rue François 1^{er} 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre BEAUCHEF, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Alain MORVAN est désigné aux fonctions de secrétaire.

Monsieur Alain ROUSSEAU, Commissaire aux Comptes titulaire, convoqué, est absent.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, la liste des actionnaires,
- ✓ un exemplaire des statuts de la société,
- ✓ le texte du projet des résolutions qui sont soumises à cette Assemblée.

Le Président constate au vu de la feuille de présence que trois actionnaires sont présents et qu'ils représentent 3 120 voix sur les 3 125. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à son ordre du jour.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été remis directement aux actionnaires préalablement à la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes titulaire,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi par le Conseil d'Administration. Il précise ensuite que suite à la convocation du Commissaire aux Comptes de SEPIMO en la personne de Monsieur Alain ROUSSEAU pour la présente Assemblée, ce dernier a envoyé sa lettre de démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaires de la société. Il fait part aussi de la réception d'une seconde lettre portant du démission du Commissaire aux Comptes Suppléant de la société. Le président précise enfin qu'il souhaite que la présente assemblée prenne acte de ces démissions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée des actionnaires décide de nommer un Co-Commissaire aux Comptes titulaire pour la société, à savoir le cabinet SOPAREX sis 61 avenue Marceau à PARIS 16^{ème}.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des actionnaires décide de nommer un Co-Commissaire aux Comptes suppléant pour la société, à savoir le cabinet MARCEAU AUDIT sis 61 avenue Marceau à PARIS 16^{ème}.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Alain ROUSSEAU de ses fonction de Commissaire aux Comptes Titulaire et du Cabinet ROUSSEAU CONSULTING de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14 heures et 30 minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

M. Pierre BEAGNEF
Président

M. Alain MORVAN
Secrétaire